



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017

Le lundi 27 février 2017 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement appelé à siéger par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour accompagnée d'une note de synthèse adressée dans les cinq jours francs par Monsieur Dominique DELIVET, Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous la présidence de Monsieur Dominique DELIVET, Maire.

**Étaient présents** : M. Dominique DELIVET, Maire, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Martine BUTEUX, M. Patrice RENOUF avec pouvoir de Mme Florence GUERIN, Mme Lydie MAIGRET, M. Richard MARTIN, Mme Marie-Hélène PORTIER, M. Amand CHOQUET, M. Michel COMBE, M. Claude CAUVIN, M. Franck CENDRIER, Mme Fabienne DERETTE, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mme Evelyne LABORY, MM. Michel LE MESLE, Alexandre LECERF, Mme Amélie LEGOUPIL, MM. Jacques-Yves OUIN et Bruno PAIN.

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Françoise ISABEL

**Absentes excusées** : Mmes Christelle BEAUDOUIN, Sandrine DUPONT, Florence GUERIN avec pouvoir à M. Patrice RENOUF et Corinne SEBERT.

**Date de la convocation**

21/02/2017

**Date d'affichage de la convocation**

21/02/2017

**Date d'affichage du C.R.**

06/03/2017

**Nombre de conseillers**

En exercice	24
Quorum :	12
Présents :	20
Procurations :	1
Votants :	21

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 20 janvier 2017 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

### **PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT DE LA ZONE A URBANISER ROUTE DE VIMONT PAR LA SOCIETE FONCIM**

Dans le cadre de l'ouverture de zone à urbaniser à l'ouest d'Argences Route de Vimont et de l'approbation de la modification n°2 du PLU en date du 20 janvier 2017, M. GUILLOTIN, directeur des programmes de la société FONCIM et M. FLICHY, paysagiste-concepteur, présentent aux conseillers un projet d'aménagement.

M. FLICHY indique que cette nouvelle zone à urbaniser sera un quartier de nouvelle génération. Il associera un ensemble de voies, venelles, chemins piétonniers et placettes. Des haies bocagères agrémenteront ce futur ensemble. Une connexion avec le quartier du domaine de Decauville sera envisagée avec des voies et chemins piétonniers. Des espaces récréatifs seront proposés dans cet ensemble immobilier agrémenté d'espaces verts. Cet aménagement urbain sera composé de maisons individuelles, d'habitat groupé et de petits immeubles R + 2.

Un débat s'instaure au sein de l'assemblée.

Des conseillers évoquent la possibilité de réfléchir à un emplacement pour installer un arrêt de bus sur la RD 41. En effet, les premiers arrêts de bus sont éloignés de ce nouveau quartier. Le Conseil régional, dorénavant compétent en matière de transports collectifs, sera interrogé sur la faisabilité de cette installation.

## **DELIBERATION N°6 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

En préambule, des conseillers municipaux regrettent qu'une commission des Finances n'ait pas eu lieu avant le DOB.

Monsieur le Maire rappelle les propos tenus lors du discours des vœux où il exposait la situation économique globale de la ville et les grandes lignes de projets pour la commune en 2017.

Il indique qu'il faut tenir compte de la situation financière de la commune plus difficile depuis 2016 ; situation qui s'étalera sur les exercices 2017 et 2018. En effet, le Maire souligne que l'annuité de la dette communale sera plus importante jusqu'en 2018.

**Il présente le rapport d'orientation budgétaire.**

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

<b>EXERCICES</b>	<b>CA 2015</b>	<b>ARRETE DES COMPTES Au 31/12/ 2016</b>
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>  (Energies, entretien divers, petit matériel, maintenance, assurances, affranchissement, téléphone, honoraires, impôts...)	730 796 €	710 377 €
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	1 378 048 €	1 424 700 €
<b>ATTENUATION DE PRODUITS – FNGIR</b>	29 720 €	29 720 €
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>  (Indemnités des élus, SDISS, Ecole Ste Marie, SDEC, Sub. CCAS, subventions diverses...)	559 517 €	557 400
<b>CHARGES FINANCIERES – INTERETS</b>	75 505 €	93 755 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>  (recettes annulées, prix...)	13 475 €	8 267 €
<b>AMORTISSEMENTS</b>	64 000 €	70 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 851 061 €</b>	<b>2 894 219 €</b>

Il indique que pour l'exercice 2017, en dépenses de fonctionnement, il faudra notamment prendre en compte :

- les frais de fonctionnement du nouveau gymnase estimés à 63 000 €.
- la première tranche de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) qui s'étalera sur cinq ans (12 000 €).

- la réfection du logement communal situé au-dessus de l'Office de tourisme (5 000 €)
- la poursuite des travaux engagés dans l'ancienne salle de restauration (9 000 €)
- les travaux d'aménagement de la future salle de réunion de la CDC (7 000 € hors maçonnerie)
- le nettoyage du cœur de bourg (21 000 €)
- l'étanchéité du clocher de l'église et le nettoyage des chéneaux (3 000€)
- la réfection des façades du Moulin (35 000 €) pour laquelle une subvention parlementaire de 14 000 € a été proposée par Mme la Députée et qui sera notifiée fin juin 2017 par le ministère de l'Intérieur.
- Pour les contributions aux organismes de regroupement, il faut prévoir 303 000 € (efficacité énergétique : environ 206 000 €, pause des mâts d'éclairage à l'intersection du lotissement l'Orée d'Argences et de la route de Vimont : 21 000 €, éclairage public annuel : 61 000 €, l'instruction des actes d'urbanisme : 1 2 000 €, la fourrière : 3 000 €)

Le Maire ajoute que les frais de personnel seront stables.

Les coûts liés aux dépenses énergétiques (carburant, combustibles, électricité, etc.) semblent repartir à la hausse.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>EXERCICES</b>	<b>CA 2015</b>	<b>ARRETE DES COMPTES Au 31/12/ 2016</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	507 456 €	238 427 €
<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b> (remboursement maladie personnel)	41 599 €	52 566 €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b> (travaux en régie)	2 997 €	19 946 €
<b>PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES</b> (cantine, garderie, concessions, remb. CDC voirie)	157 821 €	149 423 €
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	1 776 706 €	1 754 800 €
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	1 047 196 €	988 014 €
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> (locations, solicendre...)	170 409 €	177 013 €
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> (Parts sociales)	3 €	3 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> (remb. Sinistres...)	13 841 €	14 172 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 718 028 €</b>	<b>3 394 364 €</b>

Grâce à la rigueur de la gestion en 2016, il est à noter que l'excédent global de fonctionnement s'élève à **500 145.00 €** au 31/12/2016 (en 2015, il était de 866 968 €). Cet excédent, après affectation des résultats voté par le Conseil municipal lors du vote du BP 2017, pourra être repris en recettes de fonctionnement lors de l'affectation des résultats. L'année dernière, seuls **238 427 €** avaient pu être inscrits.

Monsieur le Maire indique une baisse pressentie de 25 000 € des dotations de l'Etat. Les notifications des impôts et des diverses dotations seront connues en mars.

## TAUX D'IMPOSITIONS

Rappel : depuis 1997 les divers Conseils municipaux qui se sont succédés ont choisi de stabiliser les taux d'imposition voire de les baisser pour tenir compte des transferts de compétences vers la Communauté de communes Val ès Dunes ou prendre en considération les réformes fiscales décidées par l'Etat lors de la fusion des parts des taxes d'habitation communales et départementales. L'objectif était de ne pas accentuer la pression fiscale globale.

Depuis ce mandat, l'équipe municipale n'a pas augmenté les taux d'imposition. Elle souhaite continuer cette politique en 2017.

Un rappel des taux d'imposition depuis 1996 est présenté ci-dessous :

ANNEES	1996	1997	1998	2003 Lissage compte tenu de transferts de compétences à la CDC Val ès Dunes.	2007 Lissage des taux lié aux transferts de compétences entretien de voirie et école de musique.	2011 Réforme fiscale de l'Etat – Fusion TH de la part communale et départementale	Taux inchangés depuis 2011
TH	21.54	20.28	20.28	18.44	17.59	21.99	21.99
TF	26.10	24.57	24.57	22.35	21.32	21.32	21.32
TFNB	42.24	39.76	39.76	36.16	34.49	36.16	36.16
TP	10.00	8.95	8.50	7.73	7.37	17.08 (Réforme CFE)	17.08

## EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE

Le Maire présente l'évolution du remboursement de la dette depuis 2012 dans le tableau ci-dessous :

ANNEES	2012	2013	2014	2015	2016	2017
DETTE EN CAPITAL	274 164 €	278 387 €	250 650 €	240 066 €	255 451 €	411 400 €
INTERET DE LA DETTE	78 180 €	56 533 €	72 190 €	75 505 €	86 244 €	77 300 €
<b>ANNUITE</b>	<b>352 344 €</b>	<b>334 920 €</b>	<b>322 840 €</b>	<b>315 571 €</b>	<b>341 695 €</b>	<b>488 679 €</b>

A la demande d'un conseiller, le Maire indique que le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de **5 553 449,62 €**. Un graphique de l'annuité de la dette a été distribué aux membres. Il fait apparaître une baisse substantielle de l'annuité de la dette en 2019 qui passe de 488 501 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 321 041 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette annuité continue à décroître régulièrement.

## INVESTISSEMENTS

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement en 2017, le Maire indique les principales recettes de cette section.

### **1. RECETTES**

L'excédent d'investissement de 2016 s'élève à 413 700 €.

Les remboursements de TVA de l'année 2015 alimenteront cette section.

Un report de recettes de 20 286 € sera à prendre en compte.

Après avoir présenté les principales recettes, le Maire expose les orientations suggérées lors des différentes commissions municipales.

### **2. DEPENSES**

#### **Les priorités :**

Des opérations d'investissement ont été déjà engagées sur les exercices précédents et elles doivent être désormais payées sur l'exercice 2017. Un report de crédits de 369 552 € en dépenses doit être repris obligatoirement.

En outre, la Ville a sollicité la CDC pour la réfection de la rue du Marais avec ses trottoirs. Le montant de l'aménagement de ces derniers, à la charge de la commune, s'élève à 35 000 €.

Par ailleurs, la sécurisation des écoles a été votée par le Conseil municipal en 2016. Un montant de travaux de 23 000 € sera à inscrire au BP 2017. La commune attend la décision de subvention de l'Etat (FIDPR).

Le Maire présente ensuite toutes les orientations proposées par les différentes commissions municipales :

***Réflexions examinées par la Commission des travaux :***

1) Voirie et services techniques

- Mise aux normes incendie de la place des Tilleuls (1 500 €)
- Mise en sécurité de la rue Foch (5000 euros, à la réfection de trottoirs (20 000 €)
- Remplacement d'une vieille tondeuse autoportée (38 000 €)
- Signalétique de voiries et chemins (5 200 €)
- Achat de taille haies (1 000 €).
- Mise aux normes de véhicules (1 600 €)
- Achat de panneaux de chantier (2 000 euros)
- Achat de divers matériel (3 000 €)
- Achat de mobilier (1 500 €)

2) Aménagements sportifs

- Création de parquet au dojo du gymnase n°1 (6 000 €)
- Pose d'un défibrillateur au gymnase II (1 800 €)

3) Restaurant scolaire

- Modification d'une hotte aspirante (2 100 €)

4) Ecole élémentaire

- Pose de film occultant classe ULIS (2 500 €)

***Réflexions examinées par la Commission scolaire :***

- Dans le cadre du développement numérique des écoles, acquisition de 7 tableaux blancs numériques et d'un vidéoprojecteur pour l'école maternelle pour un montant estimé à 12 000 HT €. Une DETR pourra être accordée par l'Etat au taux de 30 %.

***Réflexions examinées par la Commission Culture et Sports***

- Dans le cadre de la politique culturelle, acquisition de mobilier à la bibliothèque municipale (1 800 €)

***Réflexions diverses :***

- Remplacement d'une autolaveuse en fin de vie (plus de 10 ans) à l'école primaire (3 400 €)
- Remplacement de la voiture de police 16 ans par éventuellement un véhicule électrique (31000 € neuf, subventionnable pour 13 000 €)

Le Maire rappelle que ces orientations seront examinées lors de la commission des Finances du 27 mars 2017. Il informe que le budget 2017 ne pourra retenir toutes ces orientations dans la mesure où les recettes, dans un contexte financier difficile, ne seront pas suffisantes pour réaliser l'ensemble de ces projets.

Il est évoqué dans ce débat des travaux de gros œuvre pour la mise à disposition de la future salle de réunion de la CDC située au rez-de-chaussée de l'immeuble et anciennement mis à disposition de l'association Familles Rurales. Certains conseillers regrettent que ces travaux soient à la charge de la ville.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et compte-tenu des éléments portés à sa connaissance dans le rapport d'orientation budgétaire,**

- **prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2017.**

#### **DELIBERATION N°7: DEMANDE DE DETR 2017**

La demande de DETR pour 2017 est proposée au Conseil cette année dans le cadre du développement numérique des écoles de la commune, à savoir l'équipement de toutes les classes de l'école Derrien en Tableaux Blancs numériques (7 TBI sont à acquérir – 3 sont actuellement utilisés) et l'équipement d'un vidéoprojecteur et d'un écran pour l'école maternelle.

Le montant de l'acquisition de ces équipements est de 11 847,54 € HT. La subvention de l'Etat peut être de 30 %. Le reste de la dépense sera financé sur les fonds propres de la collectivité.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Sollicite** la subvention de la DETR pour l'équipement numérique de ses écoles pour un montant de 11 847,54 € HT.
- **Décide** d'inscrire cette dépense au budget 2017.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

#### **DELIBERATION N°8: FIXATION DU TARIF DE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS**

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2012, la ville d'Argences propose à ses habitants âgés de 72 ans et plus ou titulaire d'une carte d'invalidité un service de collecte à domicile des tontes de pelouse, feuilles, déchets floraux, tailles de haies, de rosiers ou encore de branchages. Les collectes ont lieu d'avril à novembre.

Chaque habitant doit venir s'inscrire en Mairie. Ce service est facturé 16 € par foyer.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif de ce service à 20 € par foyer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Fixe le tarif de collecte des déchets verts pour les habitants âgés de plus de 72 ans ou pour les titulaires d'une carte d'invalidité à 20 €.**
- **Ce nouveau tarif prend effet pour la prochaine campagne de collecte 2017.**

#### **DELIBERATION N°9 : CREATION DE POSTE (CAE)**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> au sein des services techniques municipaux à compter du **1<sup>er</sup> mars 2017** en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** cette création de poste.

#### **DELIBERATION N°10 : CREATION ET SUPPRESSION D'UN POSTE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS**

A la suite de la mutation d'un adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe et du recrutement d'un adjoint administratif, M. le Maire propose la suppression du poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe 35/35<sup>ème</sup> et la création d'un poste d'adjoint administratif 35/35<sup>ème</sup> au **1<sup>er</sup> mars 2017**.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** cette suppression et cette création de poste au 1<sup>er</sup> mars 2017.

### **DELIBERATION N°11 : ADHESION DE LA CDC VAL ES DUNES AU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE**

M. le Maire présente le projet de délibération suivant :

#### **Adhésion de la Communauté de communes Val ès dunes au pôle métropolitain Caen Normandie Métropole**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-27,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juillet 2016 portant création de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes Entre Bois et Marais et de la communauté de communes Val ès dunes et de l'extension à la commune de Condé-sur-Ifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Val ès dunes n°2017/35 du 26 janvier 2017,

Considérant que les Communautés de communes Val ès dunes et Entre Bois et Marais étaient toutes deux membres du syndicat dans sa configuration socle et réseau,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **accepte** l'adhésion de la Communauté de communes Val ès dunes au pôle métropolitain Caen Normandie Métropole pour son entier périmètre dans sa configuration « socle » et « réseau » et pour les compétences et les actions qu'elle souhaite lui déléguer.

### **DELIBERATION N°12 : CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA CDC VAL ES DUNES (TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2017 – RUE DU MARAIS)**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de réfection rue du Marais à Argences,

Vu les compétences de la Communauté de Communes Val ès dunes en matière de réfection de voies classées communales,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics concernés, afin d'avoir une même entreprise pour les travaux de compétences communale et communautaire,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val ès dunes en date du 23 février 2017,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 20 voix pour et 1 abstention,**

- **approuve** la conclusion de la convention de groupement de commande pour les travaux de voirie rue du Marais,

Les estimations prévisionnelles TTC des participations de la CDC et de la commune s'établissent comme suit :

- Val ès dunes : 93 218,40 € TTC
- Commune : 34 800,48 € TTC
- Total € TTC : 128 018,88 €

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES	COMMUNE d'Argences
--	--------------------

**TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2017 :**

**Rue du Marais**  
-----

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

**- Article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 -**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de réfection rue du Marais à Argences,

Vu les compétences de la Communauté de Communes Val ès dunes en matière de réfection de voies classées communales,

Vu l'intérêt de coordonner et de grouper pour cette opération les commandes des acheteurs publics concernés, afin d'avoir une même entreprise pour les travaux de compétences communale et communautaire,

Vu la délibération de la Commune d'Argences en date du 27 février 2017,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val ès dunes en date du 23 février 2017

Il est convenu, entre, d'une part :

La Communauté de Communes Val ès dunes,

représentée par son Président, Monsieur Xavier PICHON, et, d'autre part :

la Commune d'Argences,

représentée par son Maire, Monsieur Dominique DELIVET,

La Convention de Groupement suivante :

Article 1<sup>er</sup> – Objet du groupement de commandes

Le groupement de commandes, constitué par la présente convention, a pour objet, dans le cadre des travaux de voirie retenus au titre du programme 2017 de la Communauté de Communes Val ès dunes, la réalisation des travaux de réfection rue du Marais.

Le groupement est constitué en vue de la passation d'un marché unique.

## Article 2 – Coordonnateur

La Communauté de Communes Val ès dunes est désignée coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur du groupement est chargé de procéder, dans le respect des règles des Marché Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

Comme l'autorisent les dispositions du II de l'article 28 sus-visé, le coordonnateur du groupement est chargé de signer, notifier et exécuter le marché de travaux au nom de l'ensemble des membres du groupement.

## Article 3 – Procédure de passation du marché de travaux

Compte tenu du montant prévisible des travaux objet du programme de voirie 2017, le marché sera passé après consultation en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

En application du deuxième alinéa de l'article 2 de la présente convention, le coordonnateur du groupement détermine les modalités de publicité et de mise en concurrence en fonction de l'objet et des caractéristiques du marché à passer.

## Article 4 – La commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

## Article 5 – Durée

La présente convention est conclue pour la durée du marché. Elle sera automatiquement caduque en cas de résiliation de celui-ci.

## Article 6 – Frais de gestion des procédures

La Communauté de Communes Val ès dunes assurera, à ses frais, le fonctionnement du groupement.

## Article 7 – Dispositions financières

### ➤ PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX :

A l'issue de la réalisation de l'étude préliminaire validée par les maîtres d'ouvrage constitutifs du groupement, l'estimation prévisionnelle des travaux dont l'objet est défini à l'article 1 ci-dessus est arrêté à 106 682,40 € HT soit 128 018,88 € TTC.

Au fur et mesure de l'émission des décomptes mensuels par l'entreprise, la Commune d'Argences participera aux dépenses d'exécution des ouvrages de sa compétence.

Sur la base de l'estimation prévisionnelle arrêtée ci-dessus et avec l'approbation par la commune du schéma d'intervention déterminé par le maître d'œuvre, la participation financière de la Commune d'Argences est estimée à 29 000,40 € HT soit 34 800,48 € TTC.

Le montant des autres prestations, à charge de la Communauté de Communes, est ainsi de 77 682,00 € HT soit 93 218,40 € TTC.

La participation définitive de la Commune d'Argences correspondra aux dépenses réellement constatées à l'issue des travaux, pour la réalisation des ouvrages de sa compétence.

Les frais de maîtrise d'œuvre seront assurés intégralement par la Communauté de Communes.

#### Article 8 – Litiges

Les litiges qui peuvent intervenir à l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de CAEN.

#### Article 9 – Mesures d'ordre

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux :

- 1 exemplaire pour la Communauté de Communes Val ès dunes.
- 1 exemplaire pour la Commune d'Argences.

Fait à Argences, le

Les membres du groupement

Pour la Communauté de Communes

Pour la Commune d'Argences,

Val ès dunes,

Le Président, Xavier PICHON

Le Maire, Dominique DELIVET

### **DELIBERATION N°13 : FIXATION DU LOYER DE LA CDC VAL ES DUNES – LOCAL RUE GUERITOT**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2017, la CDC Val ès dunes occupe désormais le rez-de-chaussée du local communal situé rue Guéritot, en plus du 1<sup>er</sup> étage.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter le loyer de 600 € par mois par avenant au contrat de location du 1<sup>er</sup> septembre 2011 signé avec la CDC. Le loyer sera donc porté à 1 849,27 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 avec échéance trimestrielle. Les termes du contrat de location restent inchangés à savoir que le loyer sera revu chaque année au 1<sup>er</sup> septembre en fonction de l'indice moyen des locations qui parait au 1<sup>er</sup> juillet de l'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 20 voix pour et 1 contre,**

- **Approuve** la réévaluation du loyer versé par la CDC Val ès dunes à 600 € par mois.
- **Fixe le loyer à 1 849,27 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 payable trimestriellement.**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

M. COMBE informe le Conseil qu'il a de nouveau contacté le Président de Solicendre au sujet du projet de Fondation pour la gestion du bois jouxtant le site. Par ailleurs, Solicendre a indiqué le tonnage supplémentaire recueilli cette année sur le site, à savoir 9 926,62 tonnes supplémentaires.

Le gymnase situé place des Marronniers se nommera le gymnase des Marronniers et le gymnase longeant l'allée Val ès dunes le gymnase des Coteaux.

La prochaine commission des Finances aura lieu le lundi 27 mars à 18h.

La séance est levée à 23h15.